

CQP animateur de mobilité à vélo
RNCP36691
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT
CPNEF SPORT

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1) : Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité			
A1.1. Sensibilisation et promotion du public sur l'intérêt de la mobilité à vélo (économie, protection de l'environnement, santé, plaisir, encombrement...)	C1.1.1. Sensibiliser le public et les différents interlocuteurs sur les bénéfices individuels et collectifs de la mobilité active à vélo afin de favoriser celle-ci comme une activité physique et un moyen de déplacement.	Epreuve 1 : Durée 30 min qui se décompose de deux parties	Le candidat sera évalué sur : La pertinence des arguments choisis en

CQP animateur de mobilité à vélo
RNCP36691
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT
CPNEF SPORT

	C1.1.2. Proposer au public des arguments et des solutions pour lever les freins à la pratique de la mobilité active à vélo	<p style="text-align: center;"><u>PREMIERE PARTIE</u></p> <p><u>Oral :</u></p> <p>Une présentation orale de 10mn maximum sur la base d'un document créé par le candidat, il est libre d'en choisir la forme et le support. Ce document s'attachera à décrire et à analyser une des trois situations ci-dessous, vécues dans sa structure d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêts de la mobilité à vélo ; - conditions de pratiques ; - utilisation du matériel. <p>L'entretien de 10 minutes portera sur l'ensemble de ces trois situations.</p>	faveur de la pratique du vélo
A1.2. Information et communication autour des conditions de mobilité à vélo	C1.2.1. Informer les pratiquants sur les aménagements cyclables et la réglementation de la circulation à vélo afin de les sensibiliser aux dangers de la mobilité à vélo		Connaître les règles de circulation
	C1.2.2. Conseiller les pratiquants sur le choix d'itinéraires adaptés à leurs besoins en vue de faciliter leurs déplacements à vélo.		Être capable de conseiller le pratiquant sur le choix d'un vélo adapté à l'usage
	C1.2.3. Sensibiliser les pratiquants sur l'intermodalité afin de favoriser l'utilisation du vélo avec les autres moyens de déplacement.		Être capable d'expliquer la réglementation applicable et ses évolutions
A1.3. Conseil sur l'utilisation du matériel adéquat aux besoins des pratiquants	C1.3.1. Conseiller les pratiquants sur les différents accessoires de vélo ainsi que les équipements du cycliste en leur proposant un matériel adapté à leurs usages.		Être capable de présenter les comportements des usagers de la route en rapport avec le vélo.
	C1.3.2. Sensibiliser les pratiquants à l'importance de se servir d'un vélo en bon état afin de réduire les risques d'accident lors de son utilisation	Être capable d'analyser une situation de circulation et en évaluer les risques	
A1.4 Education aux règles de circulation à vélo et aux	C1.4.1. Informer les pratiquants du Code de la Route applicable aux cyclistes afin qu'ils connaissent la législation en vigueur.	Être capable de proposer des remédiations pour favoriser la sécurité du cycliste	

CQP animateur de mobilité à vélo
RNCP36691
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT
CPNEF SPORT

implications pour les pratiquants (droits et obligations)	C1.4.2. Informer les pratiquants du Code de la rue en vue de favoriser une meilleure cohabitation entre les usagers de la rue.	<u>SECONDE PARTIE</u>	Être capable d'apporter les réponses à des situations complexes lors de la pratique.
A1.5 Aide et accompagnement des pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité	C1.5.1. Repérer les secteurs potentiellement dangereux pour définir un itinéraire sécurisé garantissant des conditions optimales de circulation.	<u>Oral :</u> de 10 minutes	Apporter des conseils et des remédiations aux situations complexes pour assurer une pratique en toute sécurité.
	C1.5.2. Sensibiliser les pratiquants aux dangers d'utiliser les voies ouvertes à la circulation pour adapter leurs comportements.	Le candidat devra tirer au sort et traiter une question sur les conditions de circulation à vélo en sécurité sur la base d'une étude de cas.	
	C1.5.3. Expliquer aux pratiquants les principaux scénarios d'accidents pour leur permettre d'identifier les situations à risques.		
	C1.5.4. Former les pratiquants aux bons comportements à adopter dans l'espace public ouvert aux vélos pour une meilleure cohabitation avec les autres usagers	L'étude de cas (photo, schéma, situation fournie), qui portera sur les solutions et remédiations que le candidat peut apporter sur les comportements à vélo et la circulation dans des conditions optimales de sécurité.	

CQP animateur de mobilité à vélo
RNCP36691
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT
CPNEF SPORT

Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'apprentissage en mobilité à vélo			
A2.1. Repérage des caractéristiques et des besoins des pratiquants	C2.1.1 Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des pratiquants en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation.	<p>La modalité d'évaluation se décompose en trois parties :</p> <p>-Préparation d'une séance d'apprentissage du vélo de 30 minutes. Une fiche de séance sera à remettre aux évaluateurs avant la séance.</p> <p>Les conditions de la séance demandées seront remises par les évaluateurs au minimum 3 heures avant le déroulement de la séance.</p>	<p>Le candidat sera évalué sur :</p> <p>Être capable de prendre en compte de la sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Du vélo ○ De l'espace ○ Sur le réseau routier <p>Être capable de situer sa séance dans une progression pédagogique adaptée au public</p> <p>Savoir expliciter ses choix pédagogiques et les évaluer</p>
	C2.1.2. Identifier les pratiquants à profil particulier ou éloignés de la pratique afin de leur proposer des séances d'apprentissage en mobilité à vélo adaptées.		
A2.2. Analyse du milieu de pratique pour adapter son intervention du Milieu protégé jusqu'au réseau routier.	C2.2.1. Repérer les espaces mobilisables pour la réalisation des séances d'apprentissage en mobilité à vélo en tenant compte des caractéristiques du site.	<p>Les conditions de la séance demandées seront remises par les évaluateurs au minimum 3 heures avant le déroulement de la séance.</p>	<p>Être capable de situer sa séance dans une progression pédagogique adaptée au public</p> <p>Savoir expliciter ses choix pédagogiques et les évaluer</p>
	C2.2.3. Adapter son intervention en prenant en compte les caractéristiques préalablement observées du milieu de pratique.		

CQP animateur de mobilité à vélo
RNCP36691
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT
CPNEF SPORT

<p>A2.3. Elaboration d'une progression pédagogique d'apprentissage de la mobilité à vélo suivant la structure d'accueil (établissements scolaires, accueil collectif de mineurs, structure privée)</p>	<p>C2.3.1. Intervenir dans chaque type de structures en prenant en compte les caractéristiques des pratiquants de celles-ci.</p>	<p>La fiche de séance doit préciser les modalités de mise en œuvre de la séance organisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> o L'espace utilisé o Les caractéristiques du public o L'objectif de la séance o Les modalités mises en œuvre pour garantir la sécurité des pratiquants <p>-Conduite d'une séance : durée 30mn maximum</p> <p>Le candidat devra conduire la séance d'apprentissage du vélo, en circulation et en cours collectif (groupe de 4 personnes minimum et de 6 personnes maximum).</p>	<p>Pertinence de l'utilisation des ressources disponible et de l'espace</p> <p>Être capable de rappeler les consignes de sécurité</p> <p>Être capable d'évaluer le niveau des pratiquants</p> <p>Savoir adapter les exercices, aux besoins et aux réponses du public</p> <p>Avoir une attitude positive envers le public (langage, comportement, mise en confiance...)</p> <p>Gestion du temps de la séance et du temps de pratique effective</p> <p>Adéquation entre le thème et la séance réalisée</p>
	<p>C2.3.2. Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir une ou plusieurs séances d'apprentissage en mobilité à vélo adaptée(s).</p>		
	<p>C2.3.3. Organiser une évaluation initiale des pratiquants en vue de construire une ou plusieurs séances d'apprentissage en mobilité à vélo répondant à leurs besoins</p>		
	<p>C2.3.4. Elaborer une ou plusieurs séances d'apprentissage en mobilité à vélo en s'appuyant sur l'évaluation initiale en vue d'assurer une progression pédagogique adaptée aux niveaux techniques pratiquants</p>		
	<p>C2.3.5. Organiser des évaluations continues et régulières des pratiquants en vue de proposer des modifications ou ajustements des séances d'apprentissage en mobilité à vélo initialement prévues.</p>		
<p>A2.4. Vérification des conditions de sécurité avant son intervention</p>	<p>C2.4.1. Se renseigner sur les différentes conditions de pratique en vue d'adapter en conséquence son intervention.</p>		

CQP animateur de mobilité à vélo
RNCP36691
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT
CPNEF SPORT

	<p>C2.4.2. Préparer son vélo ainsi que son matériel de réparation et de secours afin d'anticiper les incidents potentiels liés à la pratique du vélo.</p> <p>C2.4.3. Vérifier l'état des vélos et l'équipement des pratiquants en garantissant leur usage de manière sécurisée</p>	<p>-Entretien avec le jury :15 mn maximum à la suite de la séance.</p> <p>Cet entretien portera sur l'analyser la séance d'apprentissage du vélo effectuée ainsi que sur des questions liées aux exigences du bloc 2.</p>	
A2.5. Information sur les règles de sécurité applicables aux pratiquants	<p>C2.5.1. Enseigner aux pratiquants les vérifications des éléments de sécurité et d'entretien d'un vélo afin de les rendre autonome.</p>		
	<p>C2.5.2 Présenter aux pratiquants les comportements élémentaires pour une pratique du vélo en sécurité en veillant à leurs bonnes compréhensions</p>		
A2.6. Evaluation finale du niveau des pratiquants et proposition de remédiations	<p>C2.6.1. Evaluer le niveau des pratiquants en fin d'apprentissage pour apporter des recommandations sur leur capacité à évoluer en autonomie si nécessaire.</p>		
A2.7. Organisation et animation des séances d'apprentissage en mobilité à vélo	<p>C2.7.1. Aménager des situations pédagogiques en les transposant d'un milieu protégé vers la circulation en milieu réel.</p>		
	<p>C2.7.2. Assurer la sécurité passive et active de la séance d'apprentissage en mobilité à vélo en</p>		

CQP animateur de mobilité à vélo
RNCP36691
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT
CPNEF SPORT

	mettant en place des protocoles adaptées aux pratiquants		
	C2.7.3. Créer des situations complexes de circulation routière afin de faire évoluer les comportements des pratiquants		
	C2.7.4. Apprendre aux pratiquants à identifier les comportements dangereux des autres usagers pour anticiper les situations à risque.		
Bloc de compétences 3 (BC3) : Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement			
A3.1. Prise en compte de l'écosystème de la mobilité à vélo et de son environnement	C3.1.1. Repérer le contexte de son intervention afin de proposer des séances d'apprentissage en mobilités à vélo en s'appuyant sur la réglementation de la structure afférente.	Rapport de stage portant sur l'activité du stagiaire au sein de la structure.	Le candidat sera évalué sur
	C3.1.2. Identifier les interlocuteurs liés aux politiques cyclables en vue de développer son activité professionnelle		La qualité formelle du rapport de stage
A3.2. Participation au développement de la structure	C3.2.1. Intégrer son activité professionnelle au sein de la structure en connaissant son cadre réglementaire et ses spécificités afin de participer de manière pertinente au développement de celle-ci.	Le rapport présentera une analyse de sa structure d'accueil et de ses actions, à partir de laquelle le candidat proposera des axes de développement.	L'analyse des activités de la structure

CQP animateur de mobilité à vélo
RNCP36691
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT
CPNEF SPORT

	C3.2.2. Participer à la promotion de la structure en respectant les consignes et attributions définies par les dirigeants de celle-ci.	Le rapport de stage sera soutenu lors d'un entretien oral de 15 minutes au sein de l'organisme de formation	L'analyse de son rôle au cours du stage
A3.3. Intégration de ses activités dans l'organisation de la structure	C3.3.1 Intégrer ses interventions au sein de la structure en veillant à la complémentarité avec les autres activités proposées par celle-ci.		La pertinence des propositions de développement
	C3.3.2. Réaliser l'entretien et les réparations du parc de vélos en garantissant son utilisation future de manière sécurisée et fonctionnelle.		Identifier la place de sa structure vis-à-vis des acteurs et des partenaires
			La qualité de la présentation à l'oral.

CQP animateur de mobilité à vélo
RNCP36691
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT
CPNEF SPORT

A3.4. Analyse et présentation du bilan de ses activités	C3.4.1. Evaluer le déroulement de ses interventions afin de mesurer la réussite ou non des objectifs fixés par la structure		
	C3.4.2. Présenter ses actions auprès des dirigeants de la structure afin d'évaluer les résultats de celle-ci suivant les objectifs fixés.		
	C3.4.3. Formuler des propositions de modifications ou d'ajustements pour ses prochaines interventions en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés par les dirigeants de la structure		